

**MOUVEMENT ONTARIEN DES FEMMES
IMMIGRANTES FRANCOPHONES**

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2022

MOUVEMENT ONTARIEN DES FEMMES IMMIGRANTES FRANCOPHONES

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport de l'auditeur indépendant	1
État des résultats	3
État de l'évolution de l'actif net	4
État de la situation financière	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du
Mouvement ontarien des femmes immigrantes francophones

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Mouvement ontarien des femmes immigrantes francophones (l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Marcil Lavallée

OTTAWA
400-1420 place Blair Towers Place
Ottawa ON K1J 9L8
T 613 745-8387
F 613 745-9584

Marcil-Lavallee.ca
Comptables professionnels agréés
Chartered Professional Accountants

Cabinet indépendant affilié à
Independent firm affiliated to



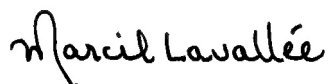
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la Loi de 2010 sur les organisations sans but lucratif de l'Ontario, nous déclarons qu'à notre avis, ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.



Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
Le 1 juin 2022

MOUVEMENT ONTARIEN DES FEMMES IMMIGRANTES FRANCOPHONES

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

3

	2022	2021
PRODUITS		
Subventions et contributions		
Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario	233 221 \$	- \$
Femmes et Égalité des genres Canada	198 825	219 565
Fondation Trillium de l'Ontario	46 500	2 000
Patrimoine canadien	35 000	-
Assemblée de la francophonie de l'Ontario	25 000	20 000
Société canadienne de la Croix-Rouge	20 022	166 877
Commission nationale des parents francophones (IRCC)	1 000	5 769
Ministère des Affaires francophones	-	30 942
Ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité	-	25 000
	559 568	470 153
Autonomes		
Ententes de services	28 370	35 258
Autres	1 042	496
Commandites	-	11 700
	29 412	47 454
	588 980	517 607
CHARGES D'EXPLOITATION		
Salaires, avantages sociaux et contractuels	288 000	199 474
Services et honoraires professionnels	193 703	195 232
Coûts opérationnels	110 029	57 867
Frais de déplacement	6 812	8 364
Aide directe aux bénéficiaires	-	44 714
Publicité et promotion	-	2 423
	598 544	508 074
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	(9 564) \$	9 533 \$

MOUVEMENT ONTARIEN DES FEMMES IMMIGRANTES FRANCOPHONES

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

4

	Non affecté	Fonds de prévoyance	2022 Total	2021 Total
SOLDE AU DÉBUT	13 225 \$	10 000 \$	23 225 \$	13 692 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(9 564)	-	(9 564)	9 533
SOLDE À LA FIN	3 661 \$	10 000 \$	13 661 \$	23 225 \$

MOUVEMENT ONTARIEN DES FEMMES IMMIGRANTES FRANCOPHONES

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2022

5

	2022	2021
ACTIF		
Encaisse	52 982 \$	25 692 \$
Débiteurs (note 3)	19 364	13 847
Subventions et contributions à recevoir	3 733	44 027
Frais payés d'avance	-	1 900
	76 079 \$	85 466 \$
PASSIF		
Emprunt bancaire (note 4)	3 000 \$	- \$
Créditeurs et frais courus	19 326	16 558
Subventions et contributions reportées (note 5)	40 092	45 683
	62 418	62 241
ACTIF NET		
Non affecté	3 661	13 225
Affectation interne		
Fonds de prévoyance (note 6)	10 000	10 000
	13 661	23 225
	76 079 \$	85 466 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Laila F, administratrice

[Signature], administratrice

MOUVEMENT ONTARIEN DES FEMMES IMMIGRANTES FRANCOPHONES

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

6

	2022	2021
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(9 564) \$	9 533 \$
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(5 517)	5 042
Subventions et contributions à recevoir	40 294	(44 027)
Frais payés d'avance	1 900	-
Créditeurs et frais courus	2 768	15 250
Subventions et contributions reportées	(5 591)	45 683
	33 854	21 948
	24 290	31 481
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Variation nette de l'emprunt bancaire	3 000	(8 000)
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	27 290	23 481
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT		
	25 692	2 211
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN		
	52 982 \$	25 692 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

MOUVEMENT ONTARIEN DES FEMMES IMMIGRANTES FRANCOPHONES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2022

7

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Mouvement ontarien des femmes immigrantes francophones, une société sans capital-actions constituée en vertu de la Loi 2010 sur les organisations sans but lucratif de l'Ontario, a été créé dans le but d'améliorer la situation des filles et des femmes immigrantes francophones et de favoriser leur intégration ainsi que leur participation active dans toutes les sphères de l'organisme.

Le Mouvement ontarien des femmes immigrantes francophones est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et, à ce titre, est exonéré d'impôt.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Apport à recevoir

Un apport à recevoir est comptabilisé en actif lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée.

Constatation des produits

L'organisme comptabilise les subventions et contributions selon la méthode du report. Les subventions et contributions affectées à des charges de périodes futures sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées et lorsque le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits découlant des ententes de services, de commandites et autres sont comptabilisés lorsque les services sont rendus et que les paiements sont exigibles.

Les dons sont constatés au moment de la réception des fonds.

Services reçus à titre bénévole

L'organisme ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'il reçoit de nombreuses bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures et à la détermination de leur juste valeur, les services reçus à titre bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers de l'organisme.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et des subventions et contributions à recevoir.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires peuvent fluctuer entre le positif et le négatif.

MOUVEMENT ONTARIEN DES FEMMES IMMIGRANTES FRANCOPHONES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2022

9

3. DÉBITEURS

	2022	2021
Comptes clients	63 \$	7 321 \$
Taxe de vente harmonisée à recevoir	14 301	6 526
Dépôt de sécurité	5 000	-
	19 364 \$	13 847 \$

4. EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une marge de crédit autorisée au montant de 50 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel plus 5,5 %. Cette marge de crédit est garantie par une convention de sûreté générale.

5. SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS REPORTÉES

Les variations survenues dans les soldes des subventions et contributions reportées sont les suivantes :

	2022	2021
Solde au début	45 683 \$	- \$
Plus : sommes octroyées au cours de l'exercice	553 977	515 836
Moins : montants reconnus à titre de produits au cours de l'exercice	(559 568)	(470 153)
Solde à la fin	40 092 \$	45 683 \$

Les subventions et contributions reportées se détaillent comme suit :

	2022	2021
Femmes et Égalité des genres Canada	40 092 \$	3 983 \$
Fondation Trillium de l'Ontario	-	41 700
	40 092 \$	45 683 \$

6. AFFECTATION INTERNE

Fonds de prévoyance

Le Fonds de prévoyance a été créé afin de permettre à l'organisme de faire face à toute éventualité financière future. L'objectif de ce fonds est de maintenir une réserve suffisante pour couvrir les charges de fonctionnement de l'organisme pour une période de trois mois advenant une diminution importante des produits.

MOUVEMENT ONTARIEN DES FEMMES IMMIGRANTES FRANCOPHONES

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2022

10

7. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

8. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'engagement pris par l'organisme en vertu d'un bail totalise 41 662 \$ et les versements à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants :

2023	7 548 \$
2024	7 724 \$
2025	7 724 \$
2026	7 724 \$
2027	7 724 \$
Autres	3 218 \$

9. ÉVENTUALITÉS

Montants octroyés en vertu d'ententes

Dans le cours normal de ses activités, l'organisme signe des ententes en vertu desquelles des montants lui sont octroyés pour l'exécution de projets qui sont assujettis à des restrictions qui régissent l'utilisation des fonds. Les bailleurs de fonds peuvent effectuer une vérification des registres comptable de l'organisme pour s'assurer du respect de ces modalités. Dans l'éventualité où des montants pourraient faire l'objet d'un remboursement à un des bailleurs de fonds, les ajustements nécessaires seront affectés à l'exercice au cours duquel ils seront constatés.